

4 novembre 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BARBARA BUI

(Euronext Paris)

Par courrier du 31 octobre 2008, complété par des courriers des 3 et 4 novembre, Monsieur Peter Copers a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 octobre 2008, par suite d'une acquisition d'actions BARBARA BUI sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société BARBARA BUI et détenir 34 000 actions BARBARA BUI représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 3,05% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 674 650 actions représentant 1 115 863 droits de vote.